

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE ZAESSINGUE
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

Sur invitation du Maire Roger ZINNIGER en date du 15 septembre 2025, le Conseil Municipal s'est réuni le 22 septembre 2025 à 19 H 30 à la mairie de Zaessingue.

Présents : Roger ZINNIGER, Jean-Marc FREY, Pascal NAAS, Laurence GUERRA, Philippe NAAS, Béatrice PINA, Noémie WINDENBERGER, Nathalie BREI, Emmanuel WILHELM

Excusés : Valérie KELLER, Thierry KIEN

Ordre du jour :

- 1 - Adoption du compte-rendu de la séance du 16 juin 2025
- 2 - Réfections partielles de chaussée sur le ban communal : demande de subvention au titre du fonds communal Alsace
- 3 - Protection sociale complémentaire convention de participation prévoyance : adhésion à la convention de participation risque « prévoyance » mise en place par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin et participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire en risque « prévoyance »
- 4 - Location des terres communales
- 5 - Divers

**POINT 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU 16 JUIN 2025**

Le procès-verbal a été transmis aux Conseillers. Il est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité. Mme Béatrice PINA est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**POINT 2 - REFECTIONS PARTIELLES DE CHAUSSEE SUR LE BAN COMMUNAL :
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS COMMUNAL ALSACE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prévoir plusieurs travaux de réfection d'enrobés et de trottoirs dans la commune. Le Conseil Municipal retient les offres de l'entreprise TP Pays de Sierentz, selon le détail ci-dessous :

- Rue des Chênes (enrobés) : 764,08 € HT, soit 916,90 € TTC
- Rue de Rantzwiller (enrobés) : 2 346,61 € HT, soit 2 815,93 € TTC
- Rue des Messieurs (affaissement) : 555 € HT, soit 666 € TTC
- Rue Pasteur (trottoirs) : 1 986,30 € HT, soit 2 383,56 € TTC
- Rue de Wahlbach (trottoirs) : 3 911,20 € HT, soit 4 693,44 € TTC
- Place d'entrée de la mairie (enrobés) : 4 517 € HT, soit 5 420,40 € TTC
- Rue de Rantzwiller (trottoirs) : 9 716,84€, soit 11 660,21 € TTC
- Rue de l'église (trottoirs) : 9 223,60 € HT, soit 11 068,32 € TTC
- Rue de Franken (mise à niveau de la grille) : 1 598,10 € HT, soit 1 917,72 € TTC

L'opération de réfection, dans son ensemble, est estimée à 34 618,73 € HT, soit 41 542,48 € TTC, selon les offres détaillées ci-dessus.

En outre, le Conseil Municipal, vu la délibération adoptant le contrat de territoire sud Alsace du 26 juin 2023 :

- approuve les projets qui seront financés par les fonds propres de la commune, avec subventions éventuelles,
- approuve les devis des Ets TP Pays de Sierentz,
- confirme que les crédits sont inscrits au budget 2025 et qu'ils le seront au budget 2026,
- charge le Maire de demander les subventions à la Collectivité Européenne d'Alsace, au titre du Fonds Communal Alsace (taux de 39 % du montant HT) et à tout autre organisme susceptible de subventionner ce type d'installation,
- autorise le Maire à lancer toute la procédure,
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

POINT 3 - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE CONVENTION DE PARTICIPATION PREVOYANCE : ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION RISQUE « PREVOYANCE » MISE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN ET PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITÉ À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE EN RISQUE « PREVOYANCE »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L827-7 à L827-11 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025 ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu les délibérations du 26 mars 2024 et du 8 juillet 2025 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin ;

Vu les délibérations en date du 3 mars 2025 et du 7 avril 2025 du Conseil Municipal décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance et approuvant l'accord collectif local signé le 7 février 2025 ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / Relyens ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 22.09.2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide :

Article 1 : d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général ;

Article 2 : d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ayant souscrit au contrat référencé par la convention de participation ;

Article 3 : de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 80 € par mois.

Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation risque Prévoyance proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

POINT 4 - CONVENTIONS D'OCCUPATIONS PRECAIRES

Les cinq conventions d'occupations des parcelles de la commune, à titre précaire, arriveront à échéance le 30 novembre 2025.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise le Maire à renouveler les conventions d'occupation des parcelles communales, ainsi que tous les actes administratifs nécessaires, pour la période allant du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2034.

Le prix de location à l'are est fixé à 2,30 €, sachant qu'il pourra être révisé annuellement sur délibération du Conseil Municipal.

Exploitant	Réf. parcelle	Lieu-dit	Contenance (ares)
SCEA Frey	Section 1 n° 20/3	Niederried	46,02
	Section 1 n° 20/4	Niederried	24,60
	Section 3 n° 68	Halle	7
	Section 4 n° 43-44	Helsingier	22,26
EARL Rapp	Section 5 n° 59	Hinter Sirles Reben	21,79
SCHLURAFF Daniel	Section 1 n° 20/2	Niederried	49,76
Association des Arboriculteurs de Wahlbach-Zaessingue	Section 1 n° 20/1	Niederried	21,13
SCEA Wilhelm	Section 1 n° 20/5	Niederried	40,57

POINT 5 - DIVERS

5.1 Travaux d'isolation des façades de la mairie : le point sur les travaux

Les travaux d'isolation des façades de la mairie ont commencé en juillet 2025. Une isolation de 16 cm (ce qui représente un coefficient d'isolation de $R = 5,10 \text{ M2 KW}$) a été posée sur les façades. A ce jour, le crépis est terminé sur l'ensemble du bâtiment. Restent la corniche, le sous-bassement et l'annexe sanitaire. Les travaux continueront dès que la météo le permettra.

5.2 Elections municipales 2026

Les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

5.3 Journée citoyenne du 6 septembre 2025

Le retour des responsables des chantiers est positif, tant pour les travaux que pour l'efficacité et le bon esprit des bénévoles. Quelques points à améliorer néanmoins pour la prochaine édition prévue en 2026 : plus de panneaux de signalisation, de cônes de chantier et prévoir des banderoles à positionner aux entrées de village.

5.4 Cérémonie de l'Armistice

La prochaine cérémonie de l'Armistice aura lieu le dimanche 9 novembre 2025 devant le monument aux Morts

5.5 Panneau de bienvenue

L'association Graine de Mômes offre à la commune un panneau de bienvenue dans la commune. Ce panneau, de 2,50m x 1,25m sera protégé par une résine. Le Conseil Municipal, après discussion, décide de positionner ce panneau à une des entrées de commune, en fonction des possibilités et de l'exposition au vent.

5.6 Circulation rue du Pressoir

La circulation des véhicules est problématique dans cette petite rue étroite. Pourquoi ne pas interdire de tourner à droite (direction rue de Magstatt) en montant la rue du Pressoir ? La question est posée par Emmanuel Wilhelm. On constate qu'il est de toute façon très difficile de tourner à droite à cet endroit et sans déborder sur la voie...

La suggestion est entendue et chacun est invité à y réfléchir.

Séance levée à 21 H 20

Le Maire :

Roger ZINNIGER

<p>Tableau des signatures pour l'approbation du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ZAESSINGUE - Séance du 22.09.2025</p>

Ordre du jour :

1 - Adoption du compte-rendu de la séance du 16 juin 2025

2 - Réfections partielles de chaussée sur le ban communal : demande de subvention au titre du fonds communal Alsace

3 - Protection sociale complémentaire convention de participation prévoyance : adhésion à la convention de participation risque « prévoyance » mise en place par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin et participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire en risque « prévoyance »

4 - Location des terres communales

5 - Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
Roger ZINNIGER	Maire		
Jean-Marc FREY	1 ^{er} Adjoint		
Pascal NAAS	2 ^{ème} Adjoint		
Laurence GUERRA	3 ^{ème} Adjoint		
Philippe NAAS	Conseiller		
Béatrice PINA	Conseillère		
Thierry KIEN	Conseiller		
Noémie WINDENBERGER	Conseillère		
Nathalie BREI	Conseillère		
Valérie KELLER	Conseillère	Excusée	
Emmanuel WILHELM	Conseiller		

